



L'eau ne peut être à la fois globalisée et durable

L'eau demeurera-t-elle un droit fondamental de l'être humain, ou sera-t-elle attribuée au plus offrant?

Le Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) devait être le lieu de naissance d'un plan d'action pour un avenir où nos priorités porteraient sur la justice sociale et environnementale. Malheureusement, les discussions préliminaires ont vu les pays riches, tels le Canada, les États-Unis et le Japon, insister pour faire concorder la durabilité avec les règles régissant le commerce tel que l'entend l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Si le développement durable est astreint aux règles de l'OMC, les profits auront la priorité sur la terre et ses peuples, et les services essentiels comme l'eau, seront remis entre les mains des plus grandes multinationales.

Sous le joug de l'OMC

- L'eau n'est qu'une marchandise comme une autre sur la place du marché globale.
- L'eau doit être disponible en tant que produit négociable et source de commerce privé.
- L'OMC est en mesure de forcer la privatisation des services d'eau publics.
- Les investisseurs viennent avant les droits de la personne et les mesures de protection de l'environnement.
- Même les lois qui traitent les entreprises multinationales de manière juste peuvent être rejetées.
- Les lois destinées à protéger l'environnement n'ont jamais survécu à un défi de l'OMC.
- Les lois qui assurent les services sociaux et la protection de l'eau peuvent être considérées comme « obstacles au commerce » et rejetées.
- Toutes les lois nationales, y compris les lois municipales, sont assujetties aux pouvoirs de l'OMC.
- L'on a rapporté les paroles suivantes du prochain directeur général de l'OMC, Supachai Panitchpakdi :

« Nous sommes à l'aube du ère nouvelle. L'OMC a l'habitude de traiter de questions externes uniquement, et il est maintenant temps de porter notre attention sur les réglementations nationales empêchant la libéralisation du commerce. » *dans un discours prononcé à Bangkok par Xinhua.



La Déclaration de Doha, issue du cycle de négociations de l'OMC de novembre 2001, demande l'assujettissement de tous les « services environnementaux » aux règles commerciales de l'OMC. Cela signifie que les services d'eau deviendront la cible des multinationales qui souhaitent se servir des règles de l'OMC pour forcer la privatisation des services d'eau.

La Banque mondiale et le Fonds monétaire international collaborent avec l'OMC pour forcer le transfert de l'eau vers le secteur privé

Les politiques de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) forcent les nations à abandonner leur système public et à permettre la gestion privée de l'eau. Dans les pourparlers menant au SMDD, ils ont vivement appuyé la privatisation de l'eau sous la bannière des partenariats secteur privé/secteur public.

Dans le domaine des services d'eau, la gestion privée a une horrible réputation de corruption et d'interruption de service et ce, partout dans le monde. Cela a d'ailleurs été à l'origine de nombreux incidents de violence dans diverses collectivités de la Bolivie, de l'Argentine et de l'Afrique du Sud.

Parmi les politiques de la Banque mondiale et du FMI destinées à rendre les services publics attrayants aux yeux des multinationales, mentionnons la tarification de l'eau et l'annulation des subventions liées aux services d'eau. De telles politiques ont mené à une épidémie de choléra en Afrique du Sud, touchant plus de 100 000 personnes.

Étant donné la nature des règles de l'OMC, le public perd le contrôle des services d'eau publics. Qui plus est, il devient pratiquement impossible de revenir ensuite à un système public.

Nous devons agir



Pour protéger notre avenir :

- Nous devons exiger qu'un approvisionnement en eau suffisant soit reconnu comme le droit fondamental de tout être humain et, comme tel, garanti par les gouvernements. Il doit également être reconnu que la meilleure façon d'atteindre cet objectif est par le biais des services publics et de la protection des écosystèmes.
- Nous devons exiger que les droits de la personne et les protections environnementales soient mis hors de portée de l'OMC et de tout accord commercial, national ou international.
- Nous devons exiger un nouvel accord international sur l'eau, accord qui reconnaisse l'eau comme faisant partie inhérente du patrimoine naturel commune, et non du marché global.
- Cet accord doit être obtenu par le biais de la participation locale et fondé sur la gestion locale, et doit également reconnaître les droits inhérents des peuples autochtones.

Pour de plus amples renseignements, voir le Projet Planète bleue du Conseil des Canadiens, à www.projetplanetebleue.net

Sources :

« La soif du pouvoir : les nouvelles règles régissant l'appropriation de l'eau dans le monde », Conseil des Canadiens, 2002

« Third World Network Alert on World Summit on Sustainable Development », Third World Network, juillet 2002

« Water and the GATS: An Assessment Of The Impact Of Service Disciplines On Public Policy And Law Concerning Water », Conseil des Canadiens, 2001

« Challenges for the Provision of Social Services in the 'New' South Africa: The Case of Residual Water Apartheid' », Patrick Bond, septembre 2001

« Quatrième rencontre ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce — Une analyse », Maude Barlow, Conseil des Canadiens, novembre 2001

